

Votre reconstitution de carrière ne peut aboutir :

- vous n'avez pas répondu à nos courriers des.....
.....
- Je n'ai pas pu obtenir les trimestres validés par le régime
.....

Recevez, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Cachet de l'organisme

Votre correspondant

Pièces jointes :

- un relevé de carrière,
- une évaluation de votre future retraite,
- une brochure d'information sur la retraite du régime général de la sécurité sociale.

IMPORTANT :

- ces informations vous sont données en application des textes en vigueur,
- aucune retraite n'est accordée automatiquement. Vous devrez en faire la demande en complétant l'imprimé réglementaire «demande de retraite personnelle».

Le moment venu, nous vous recommandons de rencontrer un de nos conseillers retraite. Ils sont à votre disposition pour vous aider dans vos démarches.